

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DECEMBRE 2021

Délibération n°2021 - 26 : projet de budget initial 2022

Le conseil d'administration, dans sa séance du 8 décembre 2021,

Article 1 – approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 10 792 320 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 8 701 452 € en personnel ;
 - 1 948 475 € en fonctionnement ;
 - 142 393 € en équipement ;
- 10 792 320 € de crédits de paiement dont :
 - 8 701 452 € en personnel ;
 - 1 948 475 € en fonctionnement ;
 - 142 393 € en équipement ;
- 206 123 € de solde budgétaire en excédent.

Article 2 – approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 201 123 € de variation positive de trésorerie ;
- 43 817 € de résultat patrimonial ;
- 93 817 € de capacité d'autofinancement ;
- 26 576 € de prélèvement au fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

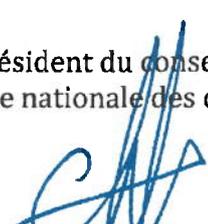
Nombre de votants : 16

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1

Le président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes



Christophe STRASSEL